

Distribution des chèques du fonds local de grève pour les journées du 6, 21,22,23 novembre

Cette première séquence de distribution des chèques du fonds local de grève débute dès lundi, 18 décembre et se tiendra jusqu'au vendredi 22 décembre. Vous trouverez ci-dessous le calendrier de distribution pour chacune des installations.

Si vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre chèque la semaine prochaine, ne vous inquiétez pas : nous allons publier une marche à suivre pour pouvoir le récupérer ultérieurement.

Qui a droit au fonds local de grève du STT CEMTL CSN ?

Toutes les personnes qui ont exercé la grève à raison de plus de 30% d'une journée régulière de travail ont droit à une compensation financière.

Les membres qui ont exercé la grève à la hauteur de 10%, 20% et 30% n'ont pas accès à ce fonds, mais ont toutefois accès au fonds de défense professionnelle de la CSN.

Qui a droit au Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN ?

L'ENSEMBLE des membres ayant exercé la grève pourront toucher une compensation financière au prorata du temps de grève exercé.

Quand vais-je recevoir mon chèque du FDP ?

Nous prévoyons distribuer les chèques du FDP au cours de la deuxième semaine de janvier 2024. Le chèque va couvrir les journées de grève du **6 novembre au 13 décembre 2023 (10 jours)**. La journée du 14 décembre sera payée dans une 3^e séquence, si nous allons en grève générale illimitée (GGI) en janvier 2024. Cela s'explique par le fait que les prestations du FDP sont versées par séquence de cinq (5) jours.

Pour les membres en télétravail

Vous devez vous procurer votre chèque à votre port d'attache, selon le calendrier (page suivante).

Important :

Lors de la distribution des chèques, vous devrez présenter votre carte d'employé-e et signer le registre. Les chèques seront remis en main propre à chacun des membres, sauf exception. Vous ne pouvez pas récupérer un chèque pour un-e ou des collègues.

Pour tout questionnement ou situation particulière, vous devez écrire au courriel suivant : syndicatcsn.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

CALENDRIER – DISTRIBUTION DES CHÈQUES – FONDS LOCAL DE GRÈVE

INSTALLATIONS	CALENDRIER (dates et lieux de distribution)
CHSLD ST-MICHEL	Lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre de 7h00 à 15h00 au bureau syndical
CHSLD JUDITH-JASMIN	Lundi, 18 décembre de 10h00 à 14h00 dans le vivoir
CHSLD NICOLET	Mardi 19 décembre de 7h30 à 15h30 au bureau syndical
CHSLD MARIE-ROLLET	Mercredi le 20 décembre de 10h à 15h au bureau syndical
CHSLD ÉLORIA-LEPAGE	Mercredi le 20 décembre de 11h à 14h au bureau syndical
CHSLD SEGUENOT	Mardi le 19 décembre de 10h à 14h près de la salle à dîner
CHSLD BIERMANS	Lundi 20 décembre de 9h à 17h au bureau syndical
CHSLD TRIEST	Mardi le 19 décembre de 9h à 17h au bureau syndical
CHSLD CHARBONNEAU	Mardi le 19 décembre de 10h à 15h30 au bureau syndical
CHSLD ROUSSELOT	Mercredi le 20 décembre de 7h30 à 15h30 au bureau syndical
CHSLD ROBERT-CLICHE	Vendredi le 22 décembre de 10h à 14h au bureau syndical (sous-sol)
CHSLD JEANNE-LEBER	Lundi (18 déc.), mardi (19 déc.) et vendredi (22 déc.) de 7h30 à 16h30. Mercredi (20 déc.) et jeudi (21 déc.) de 7h30 à 18h30. Bureau syndical de l'IUSMM (sous-sol Pavillon Bourget)
CHSLD J-F PERREAULT	Mardi le 19 décembre de 13h30 à 14h00. Distribution main à main.
CHSLD DANTE	Lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre de 7h30 à 16h30 au bureau syndical de HSCO
CHSLD POLONAIS	Lundi, 18 décembre de 7h à 15h au bureau syndical
CLSC HOCHELAGA-MAISONNEUVE	Jeudi le 21 décembre de 10h à 14h- -Salle 3009
CLSC ST-LÉONARD	Lundi le 18 décembre de 9h30 à 12h00. Salle 157
CLSC R.D.P.	Mercredi le 20 décembre de 10h à 14 – Salle des employés-es au 2 ^e étage
CLSC MERCIER-EST-ANJOU ET MAISON DES NAISSANCES	Jeudi le 21 décembre de 10h à 14h- Salle des employés-es au 3 ^e étage
CLSC ST-MICHEL	Lundi le 18 décembre 13h à 15h30 - Salle 235
CLSC ROSEMONT	Jeudi le 21 décembre de 11h à 15h30 - Salle 249
CLSC PAT	Mardi le 19 décembre de 10h à 14h à la cafétéria
CLSC OLIVIER-GUIMOND	Jeudi le 21 décembre de 11h à 14h – Salle 325A
HÔPITAL HMR	Lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre de 7h30 à 16h30 au bureau syndical
HÔPITAL SANTA-CABRINI	Lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre de 7h30 à 16h30 au bureau syndical
IUSMM	Lundi (18 déc.), mardi (19 déc.) et vendredi (22 déc.) de 7h30 à 16h30. Mercredi (20 déc.) et jeudi (21 déc.) de 7h30 à 18h30. Bureau syndical
CLINIQUE ANGUS	Votre chèque sera envoyé par la poste
CLINIQUE CHAUVEAU	Votre chèque sera envoyé par la poste
TRICENTENAIRE	Lundi le 18 décembre entre 14h15 et 16h00 - Distribution main à main